

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 91-0556/PR/FIN portant modification de la Commission de la propriété foncière.

n° 91-0556/PR/FIN

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
23 mai 1991

Numéro JO  
n° 10 du 30/05/1991

Date du numéro  
30 mai 1991

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT Vu les lois constitutionnelles n°77 001 et 77 002

**Vu** l'ordonnance n°77 008 du 30 juin 1977

**Vu** l'ordonnance n°79 002 du 11 janvier 1979

**Vu** l'arrêté n°559 du 3 juin 1939 fixant les attributions et la composition de la Commission de la propriété foncière

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

L'article 2 de l'arrêté n°559 du 3 juin 1939 est modifié comme suit : La composition de la Commission est complétée par : Le Trésorier Payeur National.

#### Article 2

Le présent arrêté est immédiatement exécutoire et sera publié partout où besoin sera.

*P. le Président de la République P.O. Le Directeur de Cabinet*

**ISMAEL GUEDI HARED**